

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 10

Artikel: La conseillère nationale Judith Stamm, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines : "Parfois, nous, les femmes, nous en avons assez"
Autor: Müller, Jürg / Stamm, Judith
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La conseillère nationale Judith Stamm, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines:

«Parfois, nous, les femmes, nous en avons assez»

Au cours d'une interview avec la «Revue Suisse» au sujet du travail de la Commission, la conseillère nationale lucernoise Judith Stamm, qui est, depuis le début de l'année 1989, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, donne son opinion sur l'égalité des salaires ainsi que sur d'autres questions concernant la politique féminine. Son avis sur la politique officielle en la matière: «Dans le domaine de la réalisation du principe de l'égalité des sexes, les choses traînent.»

Revue Suisse (RS): Depuis 1971, la Suisse connaît le droit de vote des femmes et, depuis 1981, le principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme figure dans la Constitution fédérale. La Suisse pourrait-elle, en 1991, fêter ce 10^e et ce 20^e anniversaire avec autant de fierté que le 700^e anniversaire de la Confédération?

Judith Stamm (J.S.): Là, je suis obligée de vous donner une réponse un peu contradictoire.



Madame Stamm, présidente de la Commission pour les questions féminines: «Nous sommes partout.» (Photos: Lisa Schaublin)

toire. D'une part, la Suisse a introduit, avec le retard habituel par rapport aux autres pays, le principe de l'égalité des droits pour l'ensemble de la population adulte et, d'autre part, ces droits ne sont aujourd'hui pas contestés, du moins pas en théorie. En outre, nous avons réalisé des progrès rapides et importants en ce qui concerne la représentation des femmes dans les parlements et les gouvernements. Cependant, si l'on prend en

L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Constitution fédérale de la Confédération suisse, article 4, alinéa 2

considération la participation des femmes dans tous les domaines, par exemple dans les centres de décision, notamment dans les secteurs de l'économie et de la science, alors, on n'en est encore qu'au tout début. L'Ecole polytechnique fédérale, par exemple, compte plus de 400 professeurs, dont trois seulement sont des femmes. Pour répondre concrètement à votre question: il faut fêter cet anniversaire en 1991, d'accord, mais il n'y a aucune raison pour fêter cet événement avec une joie débordante.

RS: Depuis le début de cette année, vous êtes présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines. Quels objectifs avez-vous fixés pour vous-même et pour la commission?

J.S.: D'une façon tout à fait générale, nous voulons être présentes partout pour faire valoir le point de vue des femmes. Concrètement, il y a encore le projet relatif aux assurances sociales qui est en route; la commission a pris position sur certaines questions concernant l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et la prévoyance professionnelle; actuellement, un groupe de commissaires examine l'assurance-invalidité pour déceler



Madame Stamm, politicienne: «Les femmes sont fortement sous-représentées.»

les inégalités en matière d'assurance. En outre, une étude est en train d'être faite sur le sujet «La femme et la politique». Elle devra être terminée suffisamment tôt pour que l'on puisse, le cas échéant, en tirer les conséquences pour les prochaines élections fédérales. La révision de la loi sur la durée du travail (interdiction pour les femmes de tra-

vailler la nuit et le dimanche) ainsi que le vaste domaine de la technique génétique sont d'autres thèmes qui sont à l'étude. Nous prévoyons en outre des programmes d'activité spéciaux pour les anniversaires dont il a déjà été question, qui n'ont cependant pas encore pris forme. J'ai aussi l'intention d'étudier plus tard le problème des étrangères en Suisse.



Madame Stamm, juriste: «Réfléchir à une réglementation par quotas»

RS: Que pensez-vous du rythme avec lequel on avance sur la voie de l'égalité des droits entre l'homme et la femme?

J.S.: Ma réponse est claire et nette: les choses traînent. Par exemple, les procès en cours concernant l'égalité des salaires traînent en longueur d'une façon inadmissible et, dans la plupart des autres domaines, les choses ne se présentent pas mieux. Je vous le dis très franchement: parfois, nous, les femmes, nous en avons assez. Et voilà que le Conseil fédéral institue, à la fin mai de cette année, une commission d'experts intitulée «La Suisse de demain», qui est chargée d'élaborer divers scénarios pour l'avenir de notre pays, ce qui est louable en soi. Savez-vous combien il y a de femmes dans cette commission qui compte 16 membres? Il y en a en tout et pour tout trois. La sous-représentation des femmes dans les commissions d'experts dites extra-parlementaires, qui sont très importantes, est grave, car l'administration et le Conseil fédéral se font conseiller par ces commissions. Des 370 commissions existantes, seules 15 sont présidées par une femme. La proportion des femmes dans ces commissions s'élève à huit pour cent environ. Les femmes qui siègent au Parlement vont intervenir énergiquement pour essayer de faire avancer les choses un peu plus rapidement.

RS: Etes-vous alors favorable à la solution des quotas, c'est-à-dire à la fixation du

nombre de femmes qui devront siéger dans les conseils, les commissions, etc.?

J.S.: Sur ce point, je préfère pour le moment faire preuve de prudence. Dans un premier temps, nous devrions essayer d'arriver à une meilleure représentation des femmes sans rendre celle-ci obligatoire. Mais si, au cours des cinq à dix prochaines années, les choses continuent à traîner comme aujourd'hui, il faudra alors envisager sérieusement de fixer des quotas dans la loi.

RS: Ainsi que vous l'avez déjà relevé, l'inégalité des salaires de l'homme et de la femme pour un travail égal constitue une discrimination particulièrement voyante et choquante. Le Parlement ne devrait-il pas, dans ce cas, faire acte d'autorité?

La présidente

Judith Stamm, qui est depuis le début de l'année présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, est conseillère nationale lucernoise depuis 1983 et membre du Parti démocrate-chrétien (PDC). De 1971 à 1984, elle a siégé au Grand Conseil du canton de Lucerne. – Née en 1934, Judith Stamm a passé sa jeunesse à Zurich, où elle a terminé ses études de droit par un doctorat. Pendant plusieurs années, elle a travaillé à la Police cantonale de Lucerne et a été la première femme de Suisse à être nommée officier de police. Aujourd'hui elle est juge des mineurs.



A travail égal, salaire pas toujours égal. (Montage photographique: Lisa Schäublin)

J.S.: J'estime aujourd'hui que le principe constitutionnel de l'égalité des salaires devrait être concrétisé par une loi d'application. Les tribunaux rencontrent manifestement des difficultés lorsqu'il s'agit d'interpréter cette disposition constitutionnelle qui est en soi directement applicable. Cela n'est effectivement pas facile. C'est précisément pour cette raison qu'il est nécessaire que le Parlement règle cette question dans une loi

et qu'il définisse ce qu'est le «travail égal». Il faut notamment introduire un droit de recours pour les associations et les syndicats, car une femme seule n'ose souvent pas traîner son employeur en justice.

RS: Nous vous remercions, Madame la conseillère nationale, de nous avoir accordé cette entrevue.

Interview: Jürg Müller

La carrière et les réflexions d'une politicienne suisse

Une Genevoise à Berne



Résumer en quelques lignes quatorze ans de vie parlementaire, mon élection-surprise au Grand Conseil de Genève en 1973, celle deux ans plus tard au Conseil national, les deux législatures au Conseil des Etats où, pendant huit ans, j'ai représenté la République et le Canton de Genève, tient de la gageure. Je dirais que ma carrière politique fut tardive, rapide, passionnante et décevante à la fois, avec ses ombres et ses lumières, ainsi que toute entreprise humaine.

J'avais cinquante ans lorsque, pour la première fois, j'ai accepté de figurer sur la liste du Parti libéral, celui-là même que plusieurs de mes ancêtres avaient représenté au Conseil municipal d'Onex. Mes trois filles adultes n'avaient plus guère besoin de

moi, et mon mari, médecin, accaparé par sa profession, m'y encourageait. Femme privilégiée, je considérais comme juste de mettre mon expérience et mon temps au service de la collectivité la plus large. La chose publique m'intéressait, j'étais prête à assumer de nouvelles responsabilités, je faisais partie déjà de plusieurs commissions officielles.

Dès après mon élection je m'engageai avec enthousiasme. Je n'avais rien à perdre ni rien à gagner en faisant de la politique: cette certitude, ajoutée à la volonté d'accorder ma politique avec mon éthique – en obéissant, plutôt qu'à des mots d'ordre partisans, aux impératifs de ma conscience –, m'ont assuré une totale indépendance d'esprit. Elle m'a valu, outre quelques inimitiés, des encouragements innombrables.

Minoritaire je le fus sur tous les plans: en tant que femme – 17 députées sur 244 parlementaires en 1975 –, en tant que Romande – un cinquième à peine de la population suisse –, en tant que représentante d'un petit parti non gouvernemental, sur le plan des idées enfin. Outre des interventions sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, sur l'accueil des ouvriers étrangers et des réfugiés, sur l'objection de conscience notamment, j'ai consacré l'essentiel de mon discours à la protection de l'environnement, au conflit Est-Ouest et à l'accumulation des moyens de destruction de masse, au fossé Nord-Sud qui va se creusant.

J'avais pris conscience en effet, dès le début des années septante, des menaces majeures qui en cette fin du deuxième millénaire pèsent sur l'espèce humaine et je me suis engagée, aussi bien dans des associations privées que sur le plan politique, en faveur des économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables, contre Creys-Malville et le nucléaire tant civil que militaire – qui ne sauraient être dissociés –, pour une politique des bons offices plus active, plus dynamique de la Suisse en faveur de la paix, pour un partage plus équitable enfin des ressources de cette planète entre pays industrialisés et pays en développement.

Face à un milieu politique plus occupé à gérer le quotidien qu'à s'inquiéter de l'avenir – sauf quelques rares exceptions –, attentif en priorité aux critères économiques à court terme et largement inféodé aux milieux d'affaires qui généreusement distribuent les conseils d'administration, ceux qui se soucient d'abord de l'intérêt général et de l'état du monde que nous laisserons à nos enfants peuvent avoir l'impression de clamer dans le désert.

Je suis convaincue pour ma part qu'il n'en est rien si je considère l'engagement de ces hommes, de ces femmes, de ces jeunes de plus en plus nombreux, de ces scientifiques, des Eglises même qui, lors du récent Rassemblement oecuménique européen de Bâle, ont décidé de joindre leurs efforts pour préserver – le temps presse – la vie menacée.

Sachons aussi reconnaître les signes d'espérance!

Monique Bauer-Lagier